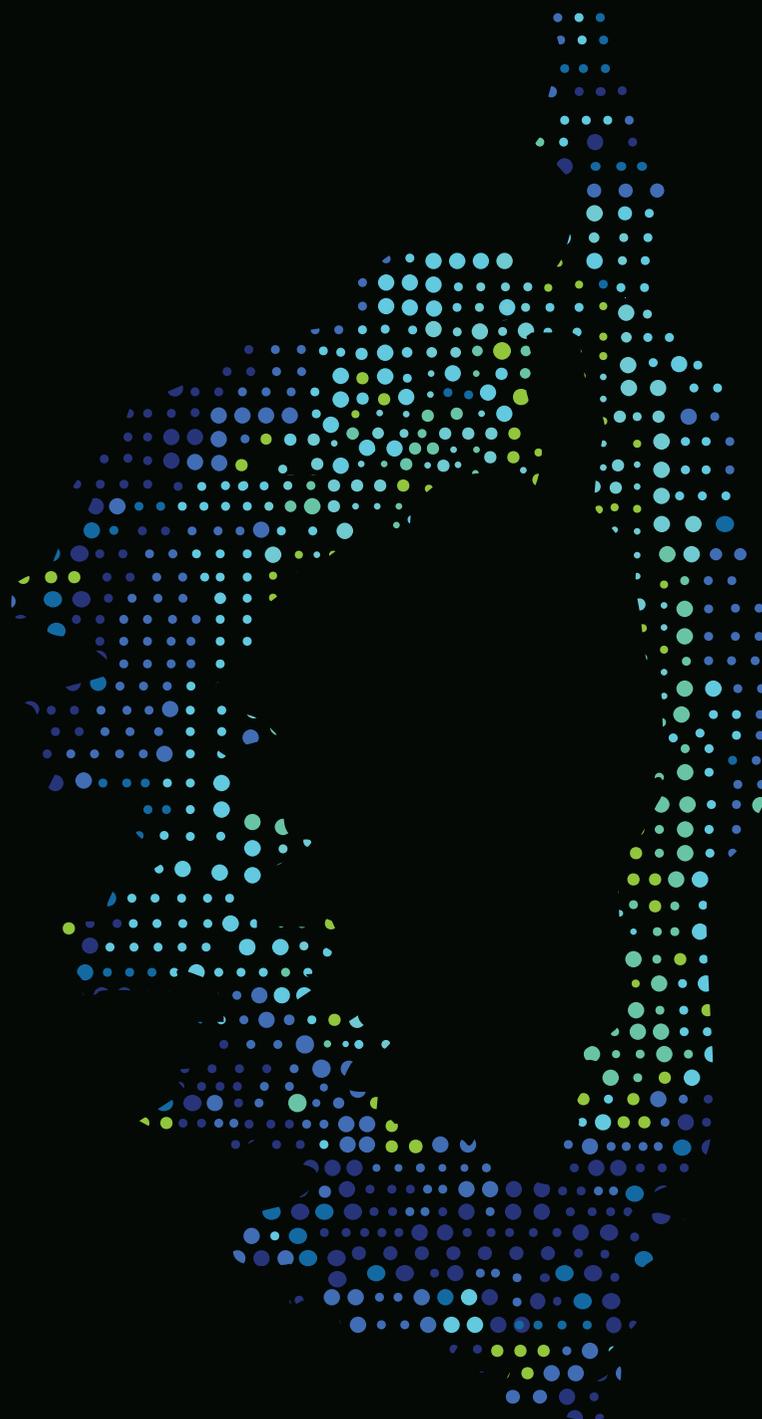


FIP Corse Croissance | n°3

Fonds d'investissement de proximité dédié à soutenir le tissu entrepreneurial local corse



38 % de réduction d'impôt sur le revenu en contrepartie d'un risque de perte en capital et d'une durée de blocage de 7 à 9 ans sur décision de la société de gestion, soit au plus tard le 31/12/2024.

Document non contractuel édité en août 2015 qui ne se substitue pas au Document d'Informations Clé à destination de l'Investisseur « DICI ». * Sous réserve du respect des conditions du dispositif de réduction d'impôts (cf. Note fiscale)

JE RÉDUIS MON IMPÔT SUR LE REVENU DÈS 2016 EN CONTREPARTIE DU BLOCAGE DE MES PARTS

En souscrivant au **FIP Corse Croissance n°3**, je bénéficie de 38% de réduction d'impôt sur le revenu en contrepartie d'une durée de blocage de sept ans minimum pouvant atteindre neuf ans maximum, soit au plus tard le 31/12/2024.

38% DE RÉDUCTION D'IMPÔT SUR LE REVENU



9 120 €

de réduction maximum
pour un couple



4 560 €

de réduction maximum
pour un célibataire

EXONÉRATION DES PLUS-VALUES

À l'échéance du Fonds, les plus-values éventuelles sont exonérées d'impôt (hors prélèvements sociaux)

QUELS SONT MES RISQUES ?

Pour bénéficier des divers avantages fiscaux cités, votre souscription est bloquée pendant sept ans minimum et neuf ans maximum, sur décision de la société de gestion. Parce qu'investi majoritairement dans des entreprises non cotées, ce FIP présente des risques particuliers, notamment de liquidité et de perte en capital.

JE BÉNÉFICIE D'UNE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT DÉJÀ ÉPROUVÉE

70% MINIMUM EN PME CORSES

Le Fonds aura pour vocation de financer une quinzaine de PME établies, dans le but de soutenir des projets créateurs de valeurs pour le dirigeant et le souscripteur. Elles sont sélectionnées selon des critères de maturité, rentabilité et perspectives de développement.

En contrepartie d'un potentiel de performance limité, ce Fonds pourra investir en actions de préférence en vue de favoriser la liquidité de ses investissements. En effet, le Fonds pourra céder ses actions à un prix déterminable inférieur à la valeur de marché de l'entreprise.



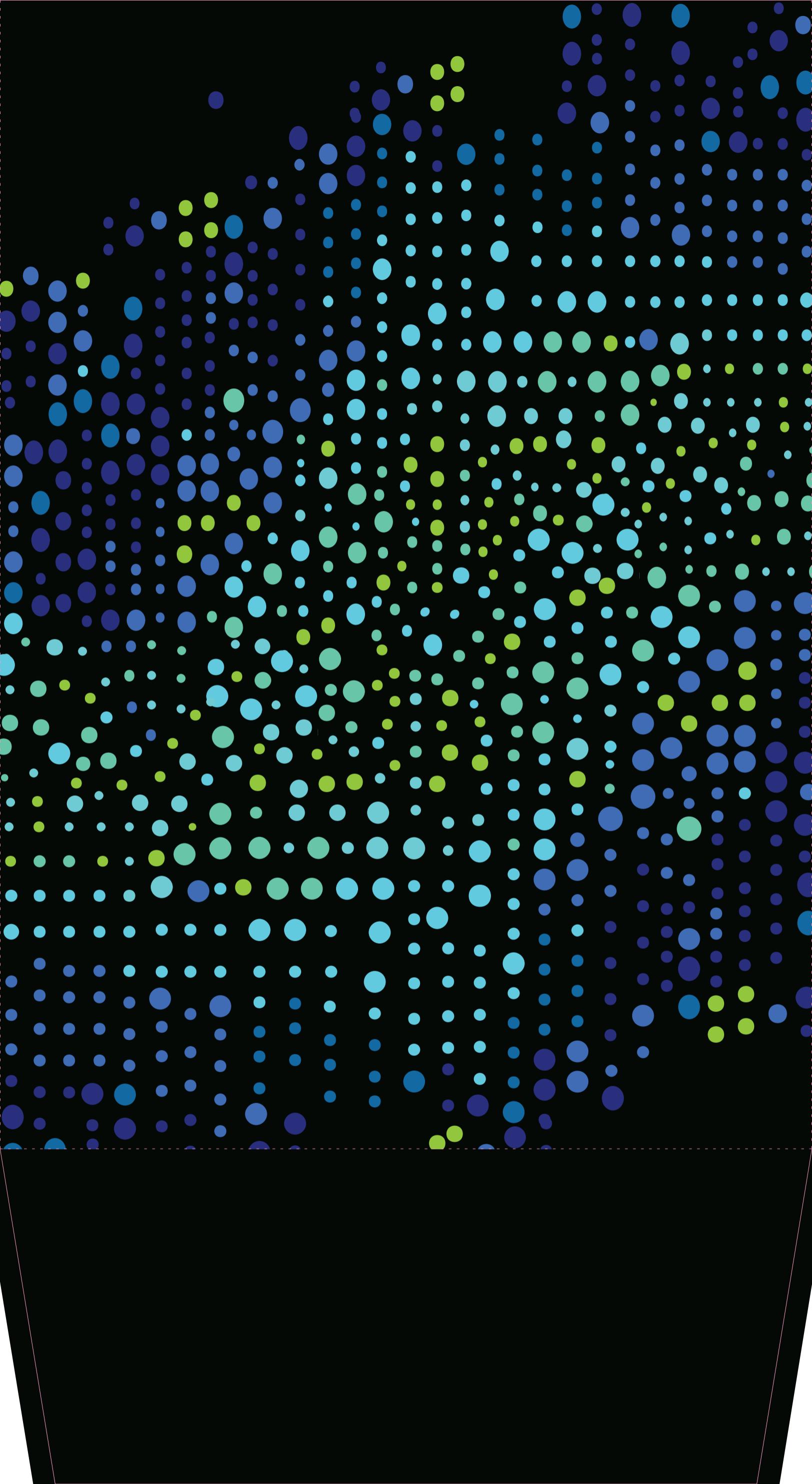
DONT 30% MAXIMUM EN OBLIGATIONS CONVERTIBLES

Ce qui permet de bénéficier d'un revenu grâce aux intérêts payés jusqu'à leur éventuelle conversion, sauf en cas de défaut. Si l'obligation est convertie en action, elle permet alors de bénéficier de la plus-value éventuelle de cette dernière.

Le paiement des intérêts sont conditionnés à la bonne santé des PME sélectionnées.

30% MAXIMUM EN GESTION ACTIVE

Cette partie privilégiera les supports diversifiés (monétaire, obligations, actions) selon les conditions et opportunités offertes par les marchés. Elle ne sera pas investie en Corse.



JE SOUTIENS DES **SECTEURS** PORTEURS

Le dynamisme et la diversité de la Corse nous permettent d'intervenir sur des secteurs variés. Le FIP CORSE CROISSANCE N°3 a vocation à investir dans des PME corses exerçant notamment leur activité dans :

- la distribution
- les services à l'industrie
- les services aux entreprises
- l'agro-alimentaire
- les logiciels
- les loisirs



POURQUOI LA CORSE ?

La Corse est la seule région à avoir affiché une croissance positive depuis 1993 (source Figaro du 3 juin 2014) : entre 1993 et 2007, le PIB de l'Île de Beauté a progressé de 2,5 % à 2,8 % par an et de 0,5 % à 1,9 % par an sur la période de 2008-2011, selon une étude de l'Insee.

C'est la seule région qui, après les récessions de 1993 puis de 2008-2009, n'a pas enregistré de croissance négative de son PIB sur la période. De plus, la Corse échapperait à tout mariage dans la réforme territoriale (...).

JE PRIVILÉGIE UNE **ÉQUIPE** DE GESTION QUI A FAIT SES PREUVES

OTC Asset Management est une société de gestion indépendante qui destine son expertise, depuis 14 ans, au financement et à l'accompagnement des PME françaises.

En quelques chiffres clés :

- **425 M€** d'actifs sous gestion (au 31.12.2014)
- **120 PME** de croissance accompagnées depuis 14 ans
- **4500** dirigeants rencontrés
- **55 000** souscripteurs
- Une équipe de **20** professionnels rompus à l'investissement entrepreneurial

Équipe de gestion



Jérôme Lescure
Associé



Alexandre Rossoz
Associé



Henri Gagnaire
Associé



Alain Esnault
Associé



Patrick de Roquemaurel
Directeur Associé



Emmanuelle Deponge
Directrice Associée



Michael Azera
Chargé d'Affaires



Joachim Fourquet
Chargé d'Affaires

Équipe commerciale



Christophe Tapia
Directeur du Développement



Muriel Claude
Directrice Grands Comptes



Denis Dubreuil
Responsable Commercial



Lionel Zoppini
Responsable Service Clients



UNE IMMIXTION LOCALE

La Corse dispose d'un vivier de plus de 1 000 PME potentiellement éligibles au FIP CORSE CROISSANCE N°3. Spécialiste de l'investissement insulaire, notre équipe de gestion rencontre régulièrement les équipes dirigeantes in situ afin de mesurer leur besoin de financement et qualifier l'opportunité d'investissement, dans le but d'accompagner une dizaine de sociétés par an. Ils sont aidés pour cela par un réseau qualifié de confrères et conseils (avocats, experts-comptables, associations professionnelles...).

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

1 - Pourquoi le FIP CORSE CROISSANCE N°3 offre une réduction d'IR plus importante que les FIP traditionnels ?

Ce FIP bénéficie d'un régime fiscal de faveur introduit par la loi de finance 2007, et créé à l'initiative de Camille de Rocca Serra, député de la Corse du Sud.

« Depuis sa création, le FIP c'est 96 % d'investissement en faveur des entreprises insulaires et 350 emplois créés (...) Le bilan est largement positif et le coût nul pour les finances publiques au bout de 5 ans ». (source : www.corsenetinfos.fr du 25.11.2012)

2 - Qui peut souscrire au FIP CORSE CROISSANCE N°3 ?

Tous les redevables de l'impôt sur le revenu domiciliés en France peuvent souscrire au FIP CORSE CROISSANCE N°3. Les non-résidents, quant à eux, ne peuvent pas souscrire.

3 - Est-ce plus contraignant à gérer ?

Notre équipe de gestion a développé depuis 2001 un savoir-faire régional éprouvé dans le cadre de la gestion de notre gamme de fonds territoriaux. Ce FIP bénéficiera donc de cette expérience historique, qui s'inscrit dans un vivier local de plus de 1 000 entreprises éligibles.

4 - Excluez-vous des secteurs d'activité ?

Chaque société sera analysée comme une opportunité spécifique afin de doter le Fonds des investissements que nous jugeons les plus opportuns. Néanmoins, nous évitons certains secteurs que nous considérons sensibles, tels que les activités de gestion financière, les activités immobilières, l'exploitation d'énergie renouvelable bénéficiant d'un tarif de rachat garanti par l'État, les biotechnologies, les matières premières, l'industrie lourde.

5 - Jusqu'à quand peut-on souscrire ?

Pour bénéficier de la réduction en 2016, vous avez jusqu'au 31 décembre 2015. Toutes les souscriptions postérieures à cette date bénéficieront d'une réduction en 2017.

6 - Appliquez-vous des critères d'investissement plus stricts ?

Nous serons aussi sélectifs que pour nos autres fonds en privilégiant des PME matures présentant :

- Des perspectives de développement avérées sur des secteurs en croissance ;
- Un management de qualité ;
- Un savoir-faire singulier ou une barrière à l'entrée.

AVERTISSEMENT

- L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 7 à 9 années. Le fonds d'investissement de proximité est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.
- Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risque et de rendement » du Règlement.
- Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficiez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Catégorie agrégée de frais	Taux de frais annuels moyens (TFAM) maximum	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	Dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée et de Sortie ⁽¹⁾	0,56%	0,56%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,90%	1,40%
Frais de constitution	0,11%	Néant
Frais de fonctionnement non-récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,1%	Néant
Frais de gestion indirects	0,52%	Néant
Total	5,19%	1,96%

Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

1. le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du Fonds, y compris prorogations, telle qu'elle est prévue dans son Règlement ;
2. et le montant des souscriptions initiales totales définies à l'article 1 de l'arrêté du 10 avril 2012.

Le détail des catégories de frais figure à l'article 22 du Règlement.

(1) Les droits d'entrée sont payés par le souscripteur au moment de sa souscription. Ils sont versés au distributeur pour sa prestation de distribution des parts du Fonds. Il n'y a pas de droits de sortie.

Au 31 décembre 2014, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles des FIP gérés par la Société de Gestion de Portefeuille OTC Asset Management est la suivante :

Dénomination	Date de création	Pourcentage de l'actif ⁽¹⁾ éligible (quota de 60%) à la date du 31 décembre 2014	Date à laquelle l'actif doit comprendre au moins 60% de titres éligibles
FIP OTC CHORUS 2	2007	60,53%	31 décembre 2009
FIP OTC DUO 1	2008	73,54%	31 décembre 2010
FIP OTC CHORUS 3	2008	67,03%	31 décembre 2010
FIP LUXE	2008	60,93%	31 décembre 2010
FIP SPÉCIAL LUXE	2008	70,03%	31 décembre 2010
FIP OTC RÉGIONS NORD	2009	81,55%	27 mai 2011
FIP OTC RÉGIONS SUD	2009	71,46%	27 mai 2011
FIP OTC RÉGIONS CENTRE OUEST	2009	83,98%	22 mai 2011
FIP OTC RÉGIONS CENTRE EST	2009	84,07%	15 mai 2011
FIP OTC MULTI-PROXIMITÉ 1	2009	85,78%	9 décembre 2011
FIP OTC RÉGIONS NORD 2	2011	100,33%	30 avril 2013
FIP OTC RÉGIONS SUD 2	2011	90,09%	30 avril 2013
FIP OTC RÉGIONS CENTRE EST 2	2011	109,15%	30 avril 2013
FIP OTC RÉGIONS CENTRE OUEST 2	2011	100,64%	30 avril 2013
FIP PME N°974	2011	83,94%	5 janvier 2014
FIP CORSE CROISSANCE	2013	30,12%	13 août 2016
FIP PME 974 2	2012	30,00%	31 décembre 2015
FIP OTC GRAND ANGLE	2014	40,07%	31 décembre 2017
FIP CORSE CROISSANCE N°2	2014	0,00%	31 août 2018
FIP PME 974 N°3	2014	0,00%	31 août 2018
FIP OTC PME INDEX	2015	0,00%	28 février 2019

(1) Calculé d'après les comptes arrêtés au 31 décembre 2014, selon la méthode définie à l'article R. 214-65 du Code monétaire et financier.



(07.15)

OTC Asset Management • 79 rue La Boétie • 75008 Paris • TÉL. : 33 (0)1 82 28 18 00 • FAX : 33 (0)1 82 28 18 01 • www.otcagregator.com
Société de gestion de portefeuille – Agrément AMF n° GP 01-033 – S.A.S. au capital de 302 338 € – RCS Paris B 438 749 962

POUR SOUSCRIRE

Date limite de souscription : le 31 décembre 2015 pour bénéficier de la réduction d'IR en 2016, le 30 juin 2016 pour bénéficier de la réduction d'IR en 2017

Valeur de la part : 10 €

Durée de blocage : 7 ans, prorogable 2 fois d'1 année sur décision de la société de gestion, soit au plus tard le 31/12/2024

Souscription minimale : 1 000 € (hors droit d'entrée, soit 100 parts)

Droit d'entrée : 5% TTC maximum

Date d'agrément AMF : 07.08.2015

Code ISIN : FR0012830842